









LE PAIR BIMÉTALLIQUE

(*Notes soumises à la*
GOLD AND SILVER COMMISSION)

PAR

HENRI CERNUSCHI



PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN
14, Rue Richelieu, 14

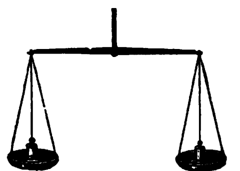
1887

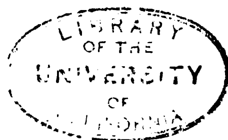
LE PAIR BIMÉTALLIQUE

(*Notes soumises à la*
GOLD AND SILVER COMMISSION)

PAR

HENRI CERNUSCHI





PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN
14, Rue Richelieu, 14

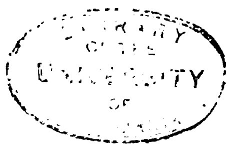
1887

SPRECKELS

TABLE DES CHAPITRES

LE PAIR BIMÉTALLIQUE

(La Table des Chapitres tient lieu de Préface.)



I

LA LOI DE 1803

C'est le 9 Janvier 1869, au dîner des Économistes, que, répugnant à me servir de la trompeuse expression : *double étalon,* j'en ai improvisé une nouvelle : *monnaie bimétallique* (1). Depuis lors j'ai pris le nom de bimétallistes pour nous qu'on appelait les partisans du double étalon, et j'ai donné le nom de monométallistes à ceux qui s'appelaient eux-mêmes les adversaires du double étalon.

(1) *Journal des Économistes,* Janvier 1869, page 144.

Le mot bimétallisme est nouveau, mais la chose est ancienne, très ancienne. La Perse avant la Grèce, Rome, puis les empires de Justinien, de Charlemagne, de Charles-Quint et d'Akbar ont été bimétalliques. L'Angleterre s'est mise au régime monométallique-or en 1816, et a mis l'Inde au régime monométallique-argent en 1835. Mais auparavant la livre sterling et la roupie avaient toujours été bimétalliques.

De tout temps la France a frappé les deux métaux. Lors de l'adoption du système décimal des poids et mesures, elle substitua une nouvelle unité, le franc, à l'ancienne unité, la livre tournois, mais en maintenant le rapport bimétallique de la livre tournois, qui était 15 et 1/2 d'argent à 1 d'or.

La loi de 1803 portait que le franc en argent pèserait 15 et 1/2 fois autant que le franc d'or (l'un et l'autre à 9/10 de fin);

que par conséquent le poids de 200 francs en argent serait le même que le poids de 3,100 francs en or (un kilogramme); que chacun aurait le droit d'apporter à l'Hôtel des Monnaies de l'or et de l'argent et de les reprendre monnayés en francs poids pour poids; que blanc ou jaune, le franc aurait cours légal sans limite de somme. Cette loi est restée en vigueur soixante-dix ans.

Quelle fut son influence sur le pouvoir payant de l'un et l'autre métal? Ce fut une influence conservatrice. A égalité de poids le pouvoir payant de l'or relativement au pouvoir payant de l'argent avait été comme 1 à 15 et 1/2 avant 1803, et comme 1 à 15 1/2 il se conserva sans jamais varier jusqu'à 1873.

La Loi de 1803 n'a point parlé de valeur relative entre l'or et l'argent, elle n'a fait que fixer le poids du franc en or et le poids du franc en argent. Elle n'a nulle-

ment défendu d'échanger un métal pour l'autre, à n'importe quel taux. On a toujours été libre de donner plus d'un kilogramme d'or en échange de 15 et 1/2 kilogrammes d'argent, ou plus de 15 et 1/2 kilogrammes d'argent en échange de 1 kilogramme d'or. Mais personne dans aucun pays n'a jamais voulu se prévaloir de cette liberté. C'eût été un sacrifice insensé que de livrer l'un ou l'autre métal à tout autre taux qu'à 15 et 1/2. On pouvait également faire frapper en France 15 et 1/2 kilogrammes d'argent, ou bien 1 kilogramme d'or en 3,100 francs, et on aurait livré ces 15 et 1/2 kilogrammes d'argent pour moins d'un kilogramme d'or, ou ce kilogramme d'or pour moins de 15 et 1/2 kilogrammes d'argent? Jamais. Et partout on l'avait ainsi compris, et nulle part on n'avait jamais accusé d'oppression le législateur français.

II

LE PAIR DE CHANGE BIMÉTALLIQUE

Il n'est pas difficile de vérifier si réellement le pouvoir payant de l'or et de l'argent a toujours été comme 1 à 15 et 1/2. Il suffit de parcourir les listes des cours du change de place à place antérieurement à 1873.

Les places monométalliques-argent avaient entre elles un pair de change monométallique-argent. Telles : Berlin, Hambourg, Francfort, Amsterdam, Batavia, Bombay, Calcutta, Shangaï, Canton.

Les places monométalliques-or avaient entre elles un pair de change monométallique-or. Telles : Londres, New-York, Melbourne.

Paris avait les deux pairs de change : le pair de change monométallique-argent avec les places monométalliques-argent, et le pair de change monométallique-or avec les places monométalliques-or.

Jusque-là rien que de naturel. Le pair de change entre deux monnaies de même métal n'est autre chose que le rapport existant entre la quantité de métal pur contenue dans l'une et celle contenue dans l'autre. Ainsi, le pair de change entre la livre sterling et le franc d'or est de 25 fr. 22, parce qu'il y a autant d'or pur dans une livre sterling que dans 25 fr. 22 d'or. De même le pair de change entre la roupie et le franc d'argent est 2 fr. 38, parce qu'il y a autant d'argent pur dans une roupie que dans 2 fr. 38 d'argent. Avec 2,522 francs d'or, on peut fabriquer 100 *souverains*, et avec 100 roupies on peut fabriquer 238 francs. Mais on ne peut fabriquer des

roupies avec des souverains ni *vice versa.* Donc il n'y a pas de pair de change naturel entre l'or et l'argent. C'est très vrai. Mais il y avait un pair artificiel, le pair bimétallique de France.

Le pair de change entre Londres et Berlin était 6 thalers et 24 1/4 groschen par livre sterling, parce que l'argent pur contenu dans 6 thalers et 24 1/4 groschen pesait 15 fois et 1/2 autant que l'or pur contenu dans une livre sterling. Le pair de change entre Londres et Calcutta était 1 schelling 11 pences 5/8 par roupie, parce l'argent pur contenu dans une roupie pesait 15 et 1/2 fois autant que l'or pur contenu dans 1 schelling 11 pences 5/8.

Le change entre les places monométalliques-or et les places monométalliques-argent était parfois au-dessus et parfois au-dessous du pair bimétallique 15 1/2, de même que le change entre des places monométalliques-or est parfois au-dessus

et parfois au-dessous de leur pair monométallique. C'est ce qui arrive tous les jours entre Londres et Paris ou New-York.

Ces fluctuations dans le cours du change, soit bimétallique, soit monométallique, sont dues à l'abondance ou à la rareté des effets sur la place, mais elles sont strictement limitées et calculables, car le cours du change ne peut jamais dépasser le *bullion point*. On se sert des lettres de change afin de supprimer ou de réduire les frais de transport, d'assurance et de remonnayage du métal. On s'abstient d'acheter des lettres de change, si en les achetant on ne réalise aucune économie. Dans ce cas, on expédie ou l'on se fait expédier le métal lui-même. C'est ce qui arrive de temps à autre entre Paris, Londres et New-York pour l'or, et entre l'Inde et la Chine pour l'argent.

Du temps du pair bimétallique, plutôt

que d'acheter des traites sur l'Inde à des prix excédant le *bullion point*, le négociant de Londres aurait envoyé de l'or à Paris pour s'y procurer au taux de 15 et 1/2 soit des traites sur l'Inde, soit des pièces de cinq francs toujours convertibles en roupies dans les Hôtels des Monnaies de Calcutta et de Bombay. De même, le négociant de Bombay ou de Calcutta n'aurait jamais donné, pour avoir des traites sur Londres, plus de roupies qu'il n'aurait dû en débourser s'il en avait expédié en France pour être monnayées en pièces de cinq francs avec lesquelles il pouvait s'y procurer au taux de 15 1/2 soit des traites sur Londres, soit de l'or.

Du reste, le commerce indien étant ordinairement créditeur de l'Angleterre, le cours du change bimétallique était ordinairement en faveur de l'Inde, et d'autant plus que l'envoi de lingots d'argent, pour être monnayés à Calcutta et Bombay,

coûte près de 3 1/2 °/₀, en comptant la perte des intérêts. Avec la lettre de change on évite ces frais.

Les traites sur l'Inde étaient presque toujours vendues au cours maximum, c'est-à-dire à deux schellings par roupie, et c'est pourquoi les Anglais avaient toujours compté la roupie à deux schellings. Cette parité était acceptée comme un fait naturel, tandis que c'était un fait absolument artificiel, uniquement dû à l'existence du pair bimétallique français.

III

LE MARCHE DE L'OR ET LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

On nous dit que Londres est le grand marché des métaux monétaires, le marché qui décide du prix de l'or et de l'argent. Il est vrai que Londres reçoit et expédie plus d'or et plus d'argent que toute autre place, mais pour ce qui est des prix des métaux, voici la vérité.

Celui qui possède 40 livres troy d'or à 11/12 de fin possède 1869 souverains, car si on porte ces 40 livres d'or à la Monnaie, elle le transforme gratis en 1869 souverains qu'elle rendra à la personne qui a

apporté le métal. Quarante livres d'or étant la même chose que 1869 souverains, une once d'or est la même chose que £ : 3.17.10 1/2. Mais si on apporte le métal à la Monnaie, on ne peut le ravoir qu'après la frappe, c'est une perte d'intérêts. On préfère porter les lingots à la Banque, qui est tenue de donner immédiatement en échange £ : 3.17.9 pour chaque once d'or. La Banque retient ainsi trois demi-pences, mais on ne peut pas dire pour cela qu'elle achète de l'or.

Lorsque le commerce anglais doit au dehors, il lui convient, si les lettres de change sur l'étranger sont rares et trop coûteuses, d'exporter l'or en lingots. On économise ainsi, au moins en partie, les trois demi-pences qu'on aurait à bonifier à la Banque d'Angleterre. La Banque ne vend pas d'or, elle ne fait que payer des chèques, rembourser ses banknotes ou

échanger des souverains contre des pièces d'or étrangères *et vice versa.*

Nul ne donne jamais plus de £ : 3.17.10 1/2 pour avoir une once d'or, nul ne donne jamais une once d'or pour moins de £: 3.17.9. Le soi-disant marché de l'or ne peut produire aucun cours en dehors de ces deux extrêmes.

L'argent qu'on débarque à Londres ne peut pas y rester. Il n'y a pas d'emploi monétaire, c'est un capital mort dont il faut se défaire au plus vite. Avant 1873 on était toujours sûr de pouvoir le vendre pour Paris au pair bimétallique de 15 et 1/2, c'est-à-dire à 60 7/8 pences l'once à 37/40 de fin, moins les frais de transport et de monnayage. On était également sûr, si on avait besoin d'argent pour l'Inde, de trouver à Paris des pièces de cinq francs, en y envoyant des traites ou de l'or qui était toujours reçu au pair bimétallique de 15 et 1/2, moins les frais de monnayage.

Nul ne pouvait vendre l'argent plus cher qu'il n'aurait coûté en prenant à Paris des pièces de cinq francs, et nul ne voulait vendre de l'argent pour un prix moindre de celui qu'il pouvait réaliser en l'expédiant à Paris pour avoir soit des traites, soit de l'or en retour, au taux de 15 et 1/2.

Le prix de l'argent ne pouvait donc fluctuer qu'en dedans des deux extrêmes que tout le monde connaissait, extrêmes plus écartés que ceux du marché de l'or, mais ayant la même raison d'être.

Le banquier qui achetait des lingots d'argent arrivant d'Amérique ne disait pas au consignataire qui les vendait : « Je vous paye comptant votre argent au pair de 60 7/8 pences l'once à 37/40 de fin, et vous me bonifierez les frais que j'ai à supporter pour réaliser en or votre métal à Paris; » il lui disait : » Je vous achète votre argent à 60, à 59 1/2 pences *franco.*» De son côté le consignataire des lingots à

qui on en demandait pour l'Inde ne disait pas à son acheteur : « Vous me payerez mon argent au pair de pences 60 7/8, plus les frais que vous auriez à supporter, vous-même, pour envoyer de l'or à Paris afin d'y obtenir des pièces de cinq francs à 15 1/2, » il lui disait simplement : « Je vous vends mon argent à 61 1/2, 62 pences *franco.* »

L'échange des francs d'or contre des francs d'argent n'étant pas obligatoire, il fallait parfois, si la Banque de France n'en donnait pas elle-même, rétribuer avec quelque fraction de centime les changeurs qui ramassaient les francs d'or ou les francs d'argent. Parfois aussi les pièces d'or ainsi ramassées étaient usées, et la Banque d'Angleterre ne les recevant qu'au poids, l'opération devenait plus coûteuse. Malgré tout cela, tant que le pair bimétallique a existé, l'argent n'a été coté que deux ou trois fois 62 3/8 pences

(1857 et 1859) et n'a été coté 58 3/4 que momentanément en 1833. Mais à cette époque le prix du monnayage en France n'avait pas encore été réduit. Il était de 1 1/2 °/₀ sur les francs d'argent et de 3 pour mille sur les francs d'or.

Jusqu'à 1873, l'argent, tout en n'étant pas monnaie en Angleterre, y était cependant beaucoup plus qu'une marchandise ordinaire. C'était un métal qui servait de remise, remise plus coûteuse à transmettre que la lettre de change, mais dont le cours était strictement réglé par le pair bimétallique à 15 1/2, tout autant que le cours de la lettre de change entre les places monométalliques-or et les places monométalliques-argent.

La France garantissait un pair de change à 15 et 1/2 à tous les pays monométalliques, mais, si on venait chez elle pour réaliser le 15 et 1/2 métal contre métal, il va sans dire que les

frais de l'opération n'étaient pas à sa charge.

Il est donc bien établi que le marché de l'argent à Londres n'était pas un marché à prix libres comme les marchés de Mark lane et de Mincing lane. Les cours de l'argent étaient toujours tenus en laisse par le pair bimétallique. Si l'Angleterre avait été elle-même bimétallique comme la France, les cours de l'argent, à Londres, n'auraient pas plus varié que ceux de l'or.



IV

LA PRÉPONDÉRANCE DU 15 ET 1/2

En 1792, les États-Unis ont institué un bimétallisme à 15. Ce bimétallisme n'a pas pu tenir. L'or quittait les États-Unis; il venait en France, où il était au pair avec l'argent à 15 et 1/2. En 1834, les États-Unis ont remplacé le bimétallisme à 15 par le bimétallisme à 16, et ce fut alors l'argent qui, à son tour, quitta les États-Unis pour venir en France, où il était au pair avec l'or à raison de 15 et 1/2.

En fait, malgré les lois qui jusqu'à 1873 furent toujours bimétalliques, les États-Unis eurent toujours une situation monométallique.

En 1816, la Hollande rendit une loi bimétallique, non pas à 15 et 1/2 comme en France, mais à 15.873. Elle perdit son argent et n'eut que de l'or jusqu'à ce qu'en 1849 elle démonétisât l'or pour se faire monométallique-argent.

En 1864, le Gouvernement anglais, qui avait mis l'Inde au régime monométallique-argent, tenta de la remettre au régime bimétallique. Il fit venir des souverains d'Australie et leur donna cours obligatoire dans l'Inde au taux de dix roupies pièce.

Les banquiers s'en emparèrent immédiatement pour les envoyer en Europe. C'est que le bimétallisme à 15 et 1/2 de Paris mettait le souverain à 10 4/5 roupies. Le Gouvernement ne persista pas dans son erreur, et l'Inde resta monométallique-argent.

Bien que la Prusse et la Hollande fussent au régime monométallique-argent, leurs Gouvernements faisaient frapper des

pièces d'or : les frédérics et les ducats. Ces pièces n'avaient pas cours légal. C'étaient des médailles, et le public était laissé maître d'en débattre le prix. Le prix n'était jamais débattu. Il se trouvait fixé à 15 et 1/2 par le pair bimétallique français.

Pourquoi le bimétallisme à 15 et 1/2 a été partout si prépondérant? Est-il meilleur que le bimétallisme à 15 ou à 16? Non. Deux proportions différentes entre l'or et l'argent ne peuvent pas coexister dans le commerce du monde. La proportion pratiquée par plusieurs États simultanément, ou même par un seul État, est dominante, irrésistible, quelle qu'elle soit, si ces États sont en possession de très grandes quantités d'or et d'argent. La France les possédait, et c'est pourquoi la proportion 15 et 1/2 a toujours eu le dessus.

Depuis que le remonnayage des livres tournois a été mis à exécution, la France

a frappé 25,000,000 de kilogrammes d'argent et 2,800,000 kilogrammes d'or. Elle a importé 56,700,000 kilogrammes d'argent et 4,600,000 kilogrammes d'or. Elle a exporté 39,000,000 de kilogrammes d'argent et 2,500,000 kilogrammes d'or. Il ne s'est pas passé une seule année sans que la France importât, frappât et exportât des grandes quantités de l'un et de l'autre métal.

Pendant tout ce temps, la France a continué à être la *Clearing Mint* du monde entier, au rapport pondéral de 15 et 1/2 entre l'or et l'argent. Aussi, tout l'argent qui a passé à Londres a été réalisé à raison de 15 et 1/2. Tout l'argent dont l'Inde a fabriqué des roupies a été réglé en or au taux de 15 et 1/2. C'est la France qui, en donnant de l'argent à 15 et 1/2, lors des grands arrivages du nouvel or californien et australien, a fait participer le monde entier à l'augmentation de la

masse monétaire. Si à cette époque le bimétallisme français n'avait pas existé, le pouvoir payant de l'or aurait subi une grande réduction, tous les prix auraient haussé énormément dans les pays monométalliques-or, le change sur l'Inde aurait monté à trois, à quatre schellings par roupie.

Aujourd'hui encore, la France garde le premier rang. Elle démonétiserait ses pièces de cinq francs qu'elle aurait encore plus de monnaie métallique que l'Angleterre et l'Allemagne prises ensemble.

Si, en 1816, à la veille de reprendre ses payements en espèces, l'Angleterre avait adopté le régime bimétallique à 15 et 1/2 au lieu et place du monométallisme-or, la Monnaie française aurait eu infiniment moins de travail à accomplir; l'or et l'argent n'auraient pas traversé et retraversé si souvent la Manche; on aurait évité bien des frais de transport, d'assu-

rance, de monnayage, de remonnayage, de change et de commission, et la Banque d'Angleterre n'aurait pas été, pas plus que ne l'a été la Banque de France, obligée d'élever si souvent et si haut le taux de son escompte pour défendre sa réserve métallique.

L'argent dirigé de New-York sur Londres et l'or dirigé sur New-York de Londres ou de Paris se croisent bien souvent sur l'Atlantique. Ces coûteuses exportations et contre-exportations simultanées n'auront plus lieu dès que l'Angleterre aura consenti à signer la convention bimétallique que les États-Unis et la France lui ont proposée en 1881. Cet argent restera en Amérique et cet or restera en Europe. Deux transports économisés.

V

ANCIENNES ALTÉRATIONS DU PAIR BIMÉTALLIQUE

On a vu au chapitre III que de 1785 à 1873, sous le régime du pair bimétallique à 15 et 1/2, il n'y avait pas de véritable marché ni pour l'or, ni pour l'argent. Il n'y en avait pas eu non plus avant 1785.

C'est seulement en 1873 que le pair bimétallique a disparu et c'est seulement en 1873 que pour la première fois un véritable marché s'est ouvert, pour l'argent en Occident et pour l'or en Orient.

On trouve dans les papiers parlementaires anglais des tableaux qui donnent les cours de l'once d'argent sur la place de Londres à partir de 1697. Je les ai examinés. Jamais de grandes variations, mais simplement des oscillations analogues à celles que j'ai analysées plus haut pour la période 1785-1873, c'est-à-dire calculables à l'avance, d'après le pair bimétallique régnant sur le Continent et en tenant compte des frais que comportait la transmission du métal.

Pourquoi le pair bimétallique, qui était à 12 au quinzième siècle, n'est pas toujours resté à 12 ? Pourquoi le pair bimétallique a été altéré en faveur de l'or ? On croit généralement que c'est par suite d'une grande production d'argent. C'est le contraire. C'est par suite d'une grande production d'or.

A l'appui de cette assertion voici un passage de ma déposition devant la *Com-*

mission monétaire des États-Unis de 1876-1877, à Washington :

Les débats relatifs au changement de la proposition 15 adoptée en 1792 furent ouverts dans le Congrès en 1818. J'ai fait de ces débats une analyse sommaire sur laquelle j'appelle l'attention de la Commission. La voici :

« 1818, 27 Mars. — La question est introduite
« dans le Congrés par M. Lowndes, président du
« Comité des Voies et Moyens. »

« 1819, 19 Janvier. — M. Lowndes présente
« son rapport, dans lequel il dit que le Comité pro-
« pose de reprendre l'ancienne proposition du pays
« 1 à 15.6. »

(N. B. — Les frais de monnayage perçus à la Monnaie française étaient plus élevés pour les francs d'argent que pour les francs d'or et il en résultait qu'il fallait faire monnayer non pas exactement 15.50 kilogrammes d'argent, mais un petit peu plus pour obtenir à la frappe la même somme de francs qu'on obtenait en faisant monnayer un kilogramme d'or. C'est pourquoi le rapport entre les deux métaux avant monnayage se trouvait être d'une légère fraction au-dessus de 15.50.)

« 1829, 29 Décembre. — Albert Gallatin écrit
« au Secrétaire du Trésor : « La proposition plus
« convenable est 1 à 15.6. »

« 1830, 4 Mai, — M. Ingham, secrétaire du « Trésor, dans son Rapport au Sénat, dit : « En « adoptant la proportion de la France, on arrive- « rait à une conformité générale dans les règlements « monétaires entre les différentes nations et on éloi- « gnerait cette cause de fluctuation qui procède des « changements successifs des règlements monétaires « respectifs. »

« 1831, 22 Février. — Rapport du Comité des « Monnaies par Campbell White : « Le Comité est « fortement d'opinion que la proportion proposée « par le Secrétaire du Trésor de 1 d'or et 15.625 « d'argent atteint le maximum auquel on puisse « élever l'or. »

« 1834, 17 Mars. — Le même Comité recom- « mande la proportion de 1 à 15.625. »

« 1834, 26 Juin. — Dans la Chambre des Re- « présentants, le Comité ayant, pour la première « fois, proposé la proportion de 1 à 16, M. Selden « suggère 15.58 en portant le poids du dollar d'or « de 25.8 à 26.4. M. Quincy Adams dit qu'il votera « pour l'affirmative, bien qu'avec une grande ré- « pugnance et dans l'espoir que la proportion 16 « serait ultérieurement amendée. Il la considère « décidément trop haute. M. Gorham propose un « dollar d'or de 26 grains = 15.57. M. Whilde ad- « met que par la loi existante (1 à 15) l'or était mis « trop bas, mais par la loi proposée (1 à 16) il serait « mis trop haut et qu'entre les deux lois il préfére-

« rait l'ancienne. Mais le Bill fut voté par 145 oui « contre 36 non. »

« 1834, Sénat, 31 Juin. — M. Sprague dit qu'il « ne peut pas voter pour le Bill. Il dit que par ce « Bill le mal changerait de côté. Nous allons créer « la même disproportion entre l'or et l'argent telle « qu'elle existe en établissant un écart d'un côté « aussi grand que celui qui existait de l'autre côté. « Tout le monde convient que la vraie ligne est « entre les deux extrêmes. Pourquoi on abandonne- « rait le point que chacun a reconnu être le vrai « entre les deux métaux, il ne pouvait se l'imaginer. « Nul n'avait reconnu 16 à 1, tous avaient cru que « la véritable valeur était entre 15 et 16. Cepen- « dant le Bill fut voté par 36 oui contre 36 non. »

Il est important de faire remarquer que pendant une période de seize années, la proportion 15 et 1/2 a toujours été recommandée par les hommes les plus compétents dans la matière et que la proportion 16 n'avait jamais eu un avocat. Cependant, malgré cela, au dernier moment, en 1834, la proportion 16 a été adoptée par le Congrès, pour cette considération finale qu'on croyait être agréable au Gouvernement d'alors. Les propriétaires des mines de la Géorgie et des Carolines étaient satisfaits de pouvoir faire monnayer 106 dollars avec la même quantité d'or qu'il avait été nécessaire d'employer jusque-là, pour en faire monnayer 100. L'effet de cette loi fut l'expulsion de l'argent au dehors des

États-Unis, expulsion si complète que même les petites pièces d'argent furent exportées. En 1853 vous avez été obligés d'émettre des jetons pour servir de monnaie divisionnaire. (Rapport de la Commission Monétaire des États-Unis, Washington 1877. *Séance du 7 Février 1877.*)

Faire des dollars plus légers afin d'en faire davantage. Telle était la faveur que le général Jackson, alors Président des États-Unis, obtenait du Congrès pour les Carolines et la Géorgie. C'était de l'*inflationisme*.

Et que dire du Potosi au seizième siècle? Le Potosi, le Potosi lui-même, malgré les immenses quantités d'argent qu'il donnait, n'a pu entamer le pair bimétallique, de 1 à 12 alors existant.

C'est plus tard que l'Espagne adopta une proportion plus haute et qu'elle la porta jusqu'à 16. Pourquoi? Parce que l'or abondait dans ses possessions américaines. Elle devançait le général Jackson,

elle faisait de l'*inflationisme* en faveur de l'or.

La proportion 16 étant plus haute que la proportion du reste de l'Europe, l'argent ne pouvait pas rester en Espagne, et il n'y restait pas. L'Espagne dut renoncer au 16 et y renonça. Elle a fini par accepter le 15 et 1/2.

Le pair bimétallique français était avant 1785 au-dessous du 15 1/2, mais pour se mettre au niveau des autres États du continent, la France éleva sa proportion à 15 et 1/2, en mettant moins de métal qu'auparavant dans la livre tournois en or, sans toucher à la livre tournois en argent.

La France ne possédait ni mines d'or, ni mines d'argent. En adoptant le 15 et 1/2 elle ne favorisait aucun intérêt privé. Elle servait l'intérêt général.

De même que l'argent du Potosi n'avait pas entamé le pair bimétallique à 12, l'or

de la Californie et de l'Australie n'a pas entamé le pair bimétallique à 15 et 1/2.

Tels sont les faits. L'explication théo rique de la puissance du pair bimétallique est donnée dans ma brochure : *Anatomie de la Monnaie (1886).*



VI

LA DISPARITION DU PAIR BIMÉTALLIQUE

Arrivons à 1873. Le législateur allemand met à exécution ses projets de 1871, retire l'argent et le remplace par de l'or. A quel taux se fait l'échange? Au taux 15 et 1/2.

Tout l'argent fin de la Banque de Hambourg et tous les florins ont été remplacés par de l'or à raison d'un kilogramme d'or pour 15 et 1/2 kilogrammes d'argent. Le pair bimétallique à 15 et 1/2 était donc encore bien vivant en 1873, puisque le législateur allemand pensait qu'il y aurait eu injustice à donner moins qu'un kilo-

gramme d'or pour 15 et 1/2 kilogrammes d'argent.

Et aujourd'hui encore il existe en Allemagne 150 millions de thalers qui ont cours forcé sans limite de somme, à raison de trois marks la pièce, ce qui fait encore 15 et 1/2 kilogrammes d'argent monnayé pour un kilogramme d'or.

Que faisait-on en Allemagne de l'argent démonétisé? On l'expédiait en France, on le faisait monnayer en pièces de cinq francs, et avec ce numéraire on achetait des lettres de change en livres sterling (or), ou l'on prenait de l'or français qu'on exportait.

L'argent affluait en France à torrents. Le Gouvernement français en fut inquiet, et le 6 septembre 1873, ordre fut donné à la Monnaie de Paris de limiter le monnayage à 40,000 écus par jour. Ce fut la fin du pair bimétallique, car ce pair ne peut exister que si le monnayage des deux

métaux est également automatique, c'est-à-dire libre et illimité. C'est seulement plus tard que le monnayage de l'argent fut complètement interdit en France, mais le pair bimétallique cessa d'exister le 6 septembre 1873.

Continuateur de la livre tournois bimétallique à 15 et 1/2, le franc bimétallique de 1803 a vécu soixante-dix ans, et pendant ces soixante-dix ans il y eut un pair de change fixe entre l'Angleterre mono métallique-or et tous les pays monométalliques-argent.

Peut-on soutenir que ce pair de change fixe ait été pendant soixante-dix ans un fait naturel, spontané? Pouvait-on supposer qu'une fois le pair bimétallique disparu les deux métaux garderaient entre eux spontanément la proportion 15 et 1/2? Nous, bimétallistes, nous disons non. Est-ce que les monométallistes diraient oui?

Avant 1873 le pair bimétallique empêchait qu'il n'y eût, nulle part, de marché libre ni pour l'un, ni pour l'autre métal. Depuis 1873, le pair bimétallique n'existant plus, la situation est celle-ci : point de marché pour l'or dans les pays monométalliques-or, mais libre marché pour l'argent. Point de marché pour l'argent dans les pays monométalliques-argent, mais libre marché pour l'or.

Si un troisième métal, supposons le platine, était simultanément métal monétaire en Asie et en Europe, ce métal servirait à mesurer la valeur de l'or et celle de l'argent. Mais nous n'en sommes pas là. Les pays monométalliques-or et les pays monométalliques-argent n'ont plus de commune monnaie. Ils échangent entre eux marchandise contre marchandise, comme au Congo.

Avec ce retour au troc a commencé l'ère des fluctuations incessantes et incal-

culables dans le cours de l'argent à Londres et par conséquent dans les cours des changes asiatiques. Ces fluctuations ne cesseront jamais tant que le pair bimétallique ne sera pas rétabli.

Mais en attendant, c'est la valeur de l'argent en lingot qui a souffert, non pas dans l'Inde, mais en Angleterre, en France, en Allemagne et aux États-Unis.

L'or en lingot aurait eu ce même sort en 1854 si la France et les États-Unis, imitant la Belgique, avaient à cette époque démonétisé l'or, ou seulement décidé de ne plus en monnayer.

VII

LES CHANGES ALÉATOIRES

C'est dans l'espoir de réaliser des bénéfices que les industriels fabriquent et que les négociants achètent. Au lieu de gagner on peut perdre. On court des risques. Mais avant 1873, le seul risque que courait le commerce entre les pays monométalliques-or et les pays monométalliques-argent, c'était le risque de ne pas vendre les marchandises au prix espéré. Il n'était pas question alors de risque sur le change, car le pair de change bimétallique qui existait ne donnait lieu qu'à des variations nécessairement minimes. A partir de 1873, au contraire, les changes

asiatiques ont éprouvé des fluctuations énormes, fréquentes et incalculables à l'avance. Les industriels et les négociants y firent de grandes pertes. On ne le nie pas, mais on fait observer que, par l'intermédiaire des Banques, on peut désormais s'assurer contre les pertes de change, sinon dans le commerce avec la Chine et l'Amérique du Sud, au moins dans le commerce avec l'Inde. Soit; mais l'assurance ne supprime pas les sinistres. Les navires font naufrage et les maisons brûlent malgré l'assurance. Qui paye les navires perdus et les maisons anéanties et les bénéfices des Compagnies d'assurances? Les assurés. Dans notre cas, ce sont les négociants, et indirectement les industriels aussi, qui payent les sinistres et qui payent les bénéfices que, comme de juste, doivent faire les Banques qui garantissent le cours du change.

VIII

LES FINANCES INDIENNES

Le plus gros vendeur de traites qui ait jamais existé est, probablement, le Gouvernement indien. En vertu d'engagements fixes et à cause des provisions qu'il achète en Angleterre, le Gouvernement de l'Inde doit payer chaque année quatorze millions de livres sterling net, sur la place de Londres. Pour réaliser cette somme il vend des traites payables en roupies sur Calcutta, Bombay et Madras, traites qui sont prises par les banquiers et les négociants ayant à faire des payements sur les places indiennes.

Jusqu'à 1873 les 14 millions étaient

réalisés par la vente de 140 millions de traites-roupies, attendu que, grâce au pair bimétallique français, le change, en y comprenant le bénéfice du délai entre le jour de l'encaissement de l'or et le jour du payement de l'argent, le change était bien à deux schellings par roupie *(dix roupies par souverain).*

A partir de 1873, le cours de deux schellings disparaît par suite de la suppression du bimétallisme en France. Le change se déclare contre la roupie. Plus le change baisse et plus il faut vendre de traites-roupies pour réaliser les 14 millions. Et cet accroissement se fait non pas par progression arithmétique, mais par progression géométrique. La baisse du premier pence au-dessous de deux schellings exige un supplément de traites de 6,087,000 roupies. La baisse du second pence coûte cette somme plus un second supplément de 6,640,000 roupies. La baisse

du sixième pence comporte à elle seule une perte de 9,825,000 roupies en sus de la perte produite par la baisse des cinq premiers pences. Au change de dix-huit pences il faut vendre non plus 140 millions de roupies, mais 186 2/3. Perte sèche : 46 2/3 millions de roupies.

Depuis que le change a commencé à baisser, en 1873, les pertes ont augmenté chaque année. Au total elles s'élèvent aujourd'hui à plus de quatre cents millions de roupies. Combien cela fait-il en livres sterling ? Impossible de répondre, car on ne sait à quel change calculer les transactions anciennes. Autant vaudrait demander combien quatre cents millions faisaient en blé ou en fer.

Si le pair bimétallique n'avait pas disparu en 1873, le Trésor indien n'aurait pas perdu les 400 millions. Et si les choses restent comme elles sont, il continuera

de perdre chaque année de quarante à soixante millions de roupies, sauf pire.

C'est par des taxes et des emprunts que le Trésor indien a fait face aux quatre cents millions déjà perdus; c'est par des taxes et des emprunts qu'il devra faire face aux pertes futures.



IX

LA ROUPIE A 18 PENCES

Soit un lot de marchandises anglaises expédié à Bombay. Si on n'en tire pas 10,000 livres sterling, l'affaire est perdante. Du temps du pair bimétallique avec la roupie à deux schellings, les dix mille livres étaient réalisées si le lot était vendu 100,000 roupies. Avec la roupie à dix-huit pences il faut que le lot soit vendu 133,000 roupies.

Soit un lot de produits indiens expédié de Bombay en Angleterre. Si ce lot fait rentrer 100,000 roupies, l'affaire est bonne. Du temps du pair bimétallique avec la roupie à deux schellings, il fallait pour faire rentrer cent mille roupies que le lot

fût vendu 10,000 livres sterling. Avec la roupie à dix-huit pences, il suffit de le vendre pour 7,500 livres. C'est tout un bouleversement. Les prix des marchandises anglaises doivent être augmentés de 33 °/₀ dans l'Inde, et les prix des produits indiens à destination de l'Angleterre peuvent être baissés de 25 °/₀.

Donc protection contre les marchandises anglaises qui arrivent aux Indes et prime en faveur des marchandises que l'Inde envoie en Angleterre. Telle est la situation commerciale avec la roupie à 18 pences.

Cette prime sur le change qui est, à la pratique, une véritable prime d'exportation, a rendu possible la vente à bas prix du coton brut indien. De ce chef les Anglais d'Angleterre n'ont pas été atteints, car ils ne produisent pas de coton chez eux. Ce sont les Anglais d'Australie, et les États-Unis et l'Égypte qui en ont souffert.

Cependant ce bon marché du coton brut qui est inoffensif pour le public anglais ne laisse pas que d'être nuisible pour les fabricants du Lancashire. Il entre beaucoup plus de travail anglais dans 1,000 livres sterling de filés et de tissus, quand le coton brut est à bon marché que quand il est cher. Les articles ainsi pleins de travail anglais rencontrent sur le marché indien la concurrence d'articles similaires produits sur place par du travail très peu rétribué et jouissant en outre de la protection de 33 %. Les conséquences de cet état de choses on les connaît : Établissement d'un grand nombre de manufactures de coton aux Indes, et grande exportation des articles qu'elles produisent. L'Inde et la Chine étant toutes les deux monométalliques-argent, les articles indiens vendus en Chine n'ont pas à supporter la différence de 33 % sur le change que les articles anglais ne peuvent éviter.

Le blé, le jute, le thé, l'indigo venant des Indes, le nitrate de soude et le cuivre venant du Chili et en général tous les articles expédiés des pays à monnaie d'argent dans les pays à monnaie d'or bénéficient et ont bénéficié de la prime sur le change. Et c'est pourquoi les prix de ces produits ont beaucoup baissé sur les marchés occidentaux.

Tant qu'il s'agit d'articles exclusivement orientaux tels que le thé et l'indigo, la baisse des prix ne peut mécontenter personne. Mais il n'en est pas de même s'il s'agit d'articles que nous produisons nous-mêmes, le blé, les graines oléagineuses, etc.

Je ne parlerai que de l'article plus important : le blé.

Bien des personnes soutiennent que si le blé indien est vendu bon marché, c'est parce qu'il est produit à bon marché, parce qu'il est transporté à bon marché au

port d'embarquement et parce que le fret maritime a beaucoup baissé. S'il en était ainsi, le pays classique du libre-échange n'aurait pas le droit de réclamer. Mais il n'en est pas ainsi.

Pour faire le compte du blé indien vendu en Angleterre, il n'est nullement besoin de savoir ce que coûte la production de ce blé ni ce que coûte son transport au port d'embarquement. Il suffit de connaître le prix auquel ce blé peut être vendu en Angleterre et de savoir ce qu'on débourse pour le transport maritime et pour les frais de vente.

Prenons le prix de 33 schellings par quarter (2.91 hectolitres). On sait que le transport maritime et les frais de vente reviennent à 6 schellings par quarter. Déduisant 6 de 33 il reste 27 schellings, qui au change de 18 pences par roupie produisent 18 roupies. Il s'ensuit que le blé indien peut être acheté à 18 roupies mis à bord

à Bombay pour être vendu 33 schellings en Angleterre. Mais pour obtenir ces 18 roupies, il faudrait, si le pair bimétallique à 2 schellings la roupie existait encore, il faudrait 36 schellings au lieu de 27. Différence : 9 schellings dont il faudrait augmenter le prix de vente si le pair bimétallique n'avait pas disparu.

Le blé indien étant vendu bon marché, le blé anglais baisse d'autant. L'agriculture anglaise est forcée de vendre son blé à 9 schellings de moins.

Cette prime sur le change a eu pour effet de stimuler la culture du blé pour l'exportation. De 637,000 quintaux qu'elle était en 1872 l'exportation du blé indien s'est élevée à 21,000,000 en 1886. L'augmentation est donc de 1 à 33. Ces nouveaux arrivages de blé sont eux-mêmes par leur importance une cause de baisse, cause qui n'existerait pas elle-même si la prime

sur le change n'existait pas. On peut donc affirmer que le blé anglais se vendrait actuellement 44 à 47 schellings si le pair bimétallique existait encore.

« Quand les intérêts agricoles de ce « pays sont en souffrance, le commerce « de Sheffield et, je puis le dire, l'intérêt « manufacturier en général en souffrent « proportionnellement. »

Ce témoignage du Président de la Chambre de Commerce de Sheffield, dans l'enquête sur la dépression du Commerce et de l'Industrie, explique au moins en partie la dépréciation de certains articles, dont l'exportation dans les pays monométalliques-argent n'étant pas très importante, n'ont pas été grandement affectés par la protection de 33 °/₀. Le fer est dans ce cas.

Il va de soi qu'en tout temps tel ou tel article peut être sérieusement déprécié

s'il est très offert et peu demandé. C'est naturel, et cette sorte de baisse ne peut soulever aucune plainte contre le législateur.



X

LE MONOMÉTALLISME-OR ARGENTÉ

Avant 1873 l'or et l'argent faisaient une seule masse monétaire au rapport pondéral de 15 et 1/2, et par conséquence nécessaire, les prix étaient partout bimétalliques. Visiblement en France parce que le monnayage des deux métaux y était également automatique, c'est-à-dire libre et illimité. Invisiblement en Angleterre, dans l'Inde et dans tous les pays monométalliques.

Avec la disparition du pair bimétallique, l'ancienne masse monétaire fut coupée en deux; la masse asiatique et la masse occidentale. La masse asiatique se

compose uniquement d'argent, et par conséquent les prix asiatiques sont des prix strictement monométalliques-argent.

Mais la masse monétaire de l'Occident ne se compose pas uniquement d'or, elle comprend aussi tous les francs d'argent, tous les marks d'argent et tous les dollars d'argent. Tout cet argent monnayé fait masse avec l'or monnayé et non monnayé et par conséquent les prix occidentaux ne sont pas strictement monométalliques-or. Ce sont (pour ainsi dire) des prix monométalliques-or argentés.

Les francs d'argent, les marks d'argent et les dollars d'argent n'étant pas monnaie automatique, ne sont pas bonne monnaie, mais ils sont protégés par une si grande quantité de bonne monnaie automatique (l'or) qu'ils circulent comme bonne monnaie. Il en est ainsi des souverains légers dont il existe une si grande quantité en Angleterre. Leur poids est insuffisant,

mais ils sont protégés par une plus grande quantité de souverains à poids juste.

On ne voit pas à l'œil nu que depuis 1873 les prix anglais sont eux-mêmes devenus des prix monométalliques-or argenté, mais on ne voyait pas non plus à l'œil nu, avant 1873, que les prix anglais et que les prix asiatiques étaient aussi bimétalliques que les prix français.

Supposons que tous les francs d'argent, tous les marks d'argent et tous les dollars d'argent soient anéantis. L'or devrait concentrer en lui-même le pouvoir payant de toutes ces pièces d'argent disparues, et tous les prix subiraient une baisse énorme dans tous les pays qui sont actuellement au régime monométallique-or argenté. Les prix anglais tomberaient tout autant que les prix français, allemands et américains, précisément parce que l'Angleterre est, elle aussi, au régime monométallique-or argenté, tandis que les prix des produits

indigènes ne seraient pas atteints dans les pays monométalliques-argent.

C'est à tort qu'on demande si le pouvoir acheteur de l'or a augmenté ou non. Il faudrait, pour poser cette question, que les pays occidentaux eussent été strictement monométalliques-or avant 1873, et qu'il le fussent encore.

La vraie question est celle-ci : Est-ce que la masse monétaire du monde occidentale a diminué depuis 1873?

De 1873 à 1879 l'Allemagne a démonétisé et exporté quatre millions de kilogrammes d'argent, mais au cours de ces mêmes années on a converti en francs plus de trois millions de kilogrammes d'argent (remonnayages non compris), de sorte que le stock d'argent avait très peu diminué en Europe de 1873 à 1879. Depuis lors il a été réaugmenté, car le Gouvernement espagnol a acheté beaucoup d'argent neuf et l'a monnayé pour exporter 500 mil-

lions de francs d'or. Cet or espagnol et l'or fourni par les mines russes et par le Trésor russe et les 200 millions de dollars d'argent fabriqués depuis 1878 ont augmenté la masse monétaire de l'Occident. La France, les États-Unis et l'Allemagne ne se plaignent nullement de manque de monnaie. Leurs Banques et le Trésor des États-Unis en regorgent.

De 1871 à ce jour l'Angleterre a importé 247 millions de livres sterling d'or, elle en a exporté seulement 235. Mais sa situation monétaire, qui a toujours été délicate parce qu'elle n'avait pas d'argent en circulation, l'est devenue encore davantage. Quand les États-Unis sont créanciers de l'Europe ou quand les gouvernements étrangers émettent des emprunts à Londres, la Banque d'Angleterre reste sans défense, elle est forcée de payer en or les chèques qu'on lui présente et ses banck-notes, tandis que la Banque de

France et celle d'Allemagne peuvent payer en argent. Si ces deux établissements refusaient simultanément de livrer de l'or pour l'exportation, qu'arriverait-il ? Les francs d'or et les marks d'or feraient prime sur les francs d'argent et les marks d'argent, mais la Banque d'Angleterre serait vite à sec.

Cette situation particulière à l'Angleterre ne prouve nullement que le stock monétaire du monde occidental ait diminué, elle prouve seulement que la loi monétaire anglaise est devenue tout à fait mauvaise par suite de la disparition du pair bimétallique.

XI

LES PRIX ACTUELS

Si la dépression du commerce avait été causée par une contraction monétaire, tous les prix en général auraient été atteints tout autant ou presque autant que les prix des articles de provenance asiatique et de leurs similaires européens. Mais il s'en faut de beaucoup que tous les prix aient baissé. Qu'on interroge les chefs de famille. Ils répondront que le thé et le pain sont meilleur marché, mais que les autres articles de consommation sont encore aux anciens prix et que plusieurs se sont même élevés. La viande fraîche, le poisson, les fromages, le beurre, les œufs,

la bière, le vin, les spiritueux n'ont pas baissé. Les loyers, les notes d'hôtels, les voitures, les spectacles, l'habillement, le blanchissage, etc., etc., sont toujours à peu près aux mêmes prix. Les salaires et les émoluments n'ont pas baissé, ni les honoraires qu'on paye aux avocats, aux médecins, etc. Si quelque part les gages des ouvriers ont subi des réductions, c'est à la suite de la situation misérable faite à l'agriculture et à plusieurs industries par la disparition du pair bimétallique.

Quand la gamme des prix éprouve un changement par suite d'un changement dans le volume de la masse monétaire existante, le phénomène est général, visible et tangible pour tous. L'entretien des familles a exigé une plus grande quantité de monnaie qu'auparavant, quand le volume de la masse existante a été sensiblement augmenté par l'adjonction de l'or nouveau de la Californie et de l'Australie.

Tout le monde en convenait, car tout le monde s'en apercevait. Mais personne ne s'aperçoit que dans ces dernières années l'entretien des familles ait exigé moins de monnaie qu'avant 1873.

S'il était vrai qu'un grand arrivage d'or à Londres remettrait l'agriculture et l'industrie anglaises en bonne situation, il suffirait que la Banque de France expédiât à la Banque d'Angleterre dix ou douze millions de livres sterling pour réparer tous les maux. Mais cet envoi aurait lieu, que les changes asiatiques et, par conséquent, la situation de l'agriculture anglaise et des industries anglaises directement ou indirectement atteintes par la chute de ces changes n'en seraient pas améliorés.

Dès le jour où le pair bimétallique sera rétabli, et sans qu'on ajoute le moindre supplément à la circulation métallique de l'Occident, les changes orientaux revien-

dront instantanément aux cours d'avant 1873 et tout ira bien. Tout le monde conviendra alors que ce n'était pas de manque d'or qu'on souffrait, mais de la disparition du pair bimétallique.

Petites roues à l'avant-train (l'or), grandes roues à l'arrière-train (l'argent), la voiture roulait parfaitement, parce qu'une flèche solide (le 15 et 1/2) joignait les deux trains. Ce n'est point la faute des petites roues ni la faute des grandes si, maintenant, la voiture roule si péniblement. C'est qu'on a brisé la flèche. Que la flèche soit remise en bon état et la voiture roulera comme ci-devant.

XII

PAS D'INFLATIONISME

Bimétallisme ne veut pas dire inflationisme. On ne demande pas que la masse monétaire soit augmentée en Europe. Ce qu'on demande, c'est le rétablissement du pair bimétallique, pas autre chose.

Les prix des produits indigènes n'ont pas haussé dans l'Inde. Rien n'indique qu'il y ait pléthore de roupies. L'Inde exporte plus de marchandises qu'elle n'en importe. Malgré toutes les traites en roupies que le gouvernement indien vend sur la place de Londres, la balance des créances penche continuellement du côté

de l'Inde, et pour l'équilibrer on ne cesse d'expédier de l'argent à Bombay et à Calcutta.

Il n'est pas loisible à l'Europe d'augmenter à volonté son stock monétaire, et il n'est pas loisible à l'Inde d'empêcher que le sien ne soit augmenté. Et ce que je dis de l'Inde, je le dis de toute l'Asie.

Que feraient les monométallistes s'il n'existait que de l'or? Ils ne s'inquiéteraient nullement du va-et-vient de la monnaie. Elle irait où bon lui semblerait, c'est-à-dire où il y a des paiements à faire. Nous, bimétallistes, nous ne demandons pas autre chose en faveur de l'unique monnaie qu'on possédera, quand les deux métaux n'en feront qu'un, grâce au pair bimétallique. C'est ainsi que les choses se passaient avant 1873.

Les Indiens aiment à thésauriser. Ils ont toujours enfoui beaucoup d'argent, c'est-à-dire beaucoup de monnaie, mais

depuis que la disparition du pair bimétallique a rendu possible ce qui jusqu'alors avait été impossible, c'est-à-dire la hausse du prix (en roupies) de la marchandise or, les Indiens ont préféré enfouir de l'or plutôt que de l'argent. Et la spéculation a été bonne pour eux. Et ils comptent que l'or montera toujours, et les enfouissements d'or continuent. C'est pourquoi la marchandise or est très demandée dans les bazars indiens et c'est pourquoi depuis quelques années les banquiers de Bombay et de Calcutta font venir en si grandes quantités de petits lingots d'or soit d'Europe, soit d'Australie. Cette demande extraordinaire n'aura pas lieu dès que le pair bimétallique sera rétabli. Les Indiens reprendront l'ancienne habitude de thésauriser de la monnaie, c'est-à-dire de l'argent. (Chapitre XIV.)

XIII

PRIX RATIONNELS

Nous ne pouvons nous ranger, de parti-pris, ni du côté des vendeurs, qui désirent des prix élevés, ni du côté des acheteurs, qui désirent des prix bas. A la longue, et par degrés, les prix *(ceteris paribus)* doivent plutôt baisser que monter. On fait assez d'inventions et d'améliorations de tout genre pour cela. Mais, ceci admis, nous demandons que les prix soient rationnels. Plusieurs des prix actuels, surtout celui du blé en Angleterre et des cotonnades anglaises en Asie, ne sont pas rationnels.

On se récriait contre les droits de douane de 3 à 5 °/₀ par lesquels le gouvernement de Calcutta protégeait les manufactures de coton indiennes contre les manufactures de coton anglaises; on ne cesse de se récrier contre les primes que plusieurs États accordent aux exportateurs de sucre, et l'on continuerait de faire profiter les pays monométalliques-argent d'une protection qui s'élève à 33 °/₀, et l'on tolérerait plus longtemps que les blés anglais aient à lutter contre des blés qui jouissent à l'embarquement d'une prime de 25 °/₀? Et pour maintenir cette prime en faveur du blé indien, on continuerait à imposer au Trésor indien, c'est-à-dire à tous les contribuables indiens, des pertes de change qui s'élèvent chaque année à près de 50 millions de roupies?

Il n'y a de prix rationnels que ceux qui se produisent spontanément par le

libre jeu de l'offre et de la demande, mais à conditions monétaires identiques pour toutes les parties. On ne peut assurer ces conditions à toutes les parties que si on remet la constitution monétaire du monde dans l'état où elle avait toujours été avant 1873, par l'identification du pouvoir payant de l'or et de l'argent dans une proportion pondérale fixée par la loi.

Si les prix des marchandises qui s'échangent entre l'Asie et l'Europe doivent monter ou baisser au gré des fluctuations fortuites et incalculables du change entre l'or et l'argent, la civilisation aura fait un pas en arrière au détriment des intérêts commerciaux et financiers et au mépris de la justice et de l'équité.

XIV

LA PROPORTION BIMÉTALLIQUE DÉFINITIVE

Nous, bimétallistes, ne demandons pas que tous les Gouvernements du vieux monde et du nouveau rendent des lois bimétalliques. Nous demandons que les grandes puissances métalliques (les États-Unis, l'Angleterre, l'Allemagne et la France) s'unissent pour restituer à toutes les nations ce qu'elles avaient toutes possédé et que, sans savoir, elles ont perdu en 1873, c'est-à-dire un pair de change bimétallique universel.

Il n'y avait pas de loi bimétallique dans l'Inde avant 1873 et il n'est nullement né-

cessaire qu'il y en ait. Que l'Inde reste donc monométallique-argent, ainsi que la Chine. Il suffit que le bimétallisme soit atlantique, c'est-à-dire pratiqué visiblement par l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne et la France. La grande chose c'est que l'argent soit monnaie universelle. Monnaie universelle il avait toujours été avant 1816 (1), et après 1816 il était resté monnaie universelle jusqu'à 1873, l'An-

---

(1) Le schelling d'argent de 1601 a 1816. — Les législateurs anglais ont toujours considéré que l'argent était la véritable monnaie du pays et non pas l'or. Et c'est pour cela que jusqu'à 1816 ils n'avaient jamais ni augmenté, ni diminué le poids et la finesse du schelling d'argent, fixé à 92.90 grains et à 37/40 de fin, en 1601.

De 1601 à 1816, vingt schellings d'argent ont toujours contenu la même quantité de métal pur, tandis que la quantité de métal pur contenue dans vingt schellings d'or a varié. Le législateur a modifié le poids de la livre sterling en or, mais jamais celui de la livre sterling en argent.

« M. Newton m'a dit que, suivant les lois fondamentales du royaume, l'argent blanc était la vraie et seule monnaie, et que comme telle il ne la fallait pas altérer. »

gleterre exceptée. Il s'agit donc pour l'Angleterre de rentrer dans la grande communauté monétaire en reprenant elle aussi le monnayage de l'argent conjointement avec le monnayage de l'or.

Ce sont les propres paroles d'Isaac Newton. (Cantillon, « Essai sur la nature du commerce en général, 1755 », page 377.)

Mais le schelling d'argent à 92.90 grains a toujours été trop lourd par rapport au poids du schelling d'or. Et la situation monétaire de l'Angleterre était exactement celle qui se déclara plus tard aux États-Unis quand ils adoptèrent la proportion 16 (1834). L'argent était exporté, et il ne restait en circulation que des schellings usés ou rognés, c'est-à-dire devenus légers et inexportables.

Pour remédier à cet état de choses, on décréta en 1696 une refonte générale de toutes les pièces d'argent. On retira les vieux schellings légers et on les remboursa avec des schellings neufs pesant 92.90 grains. Le Gouvernement y perdit 25 °/₀ et n'obtint aucun résultat, car les nouveaux schellings étaient, eux aussi, exportés ou rognés.

Pour tâcher de retenir les schellings d'argent en Angleterre, Isaac Newton, qui était *Master of the Mint* (Directeur de la Monnaie), obtint du Parlement, en 1717, que la guinée, qui avait cours pour 21 1/2 schellings, n'aurait plus cours que pour 21, ce qui augmentait le poids de la livre de 20 schellings en or. Newton avait cependant pressenti que cette réduction à 21 schellings ne

De par l'action du pair bimétallique, l'or circule, en réalité, comme de l'argent comprimé et réduit ainsi à moindre volume. Cette réduction ne peut pas

---

serait pas suffisante et que probablement il faudrait en faire une seconde, afin de rendre encore plus lourds les schellings d'or contenus dans la guinée et d'empêcher ainsi l'émigration de l'argent. Voici ce que Newton disait dans sa Représentation aux lords de la Trésorerie, datée de l'Hôtel des Monnaies, 21 septembre 1717 :

« Si l'or était abaissé seulement jusqu'à avoir la « même proportion avec la monnaie d'argent, en Angle- « terre, qu'il a avec l'argent dans le reste de l'Europe, il « n'y aurait aucune tentation d'exporter notre argent plutôt « que notre or pour aucun pays d'Europe. Et, pour attein- « dre ce résultat, il me semble qu'il suffit de réduire de « 10 à 12 pences le cours de la guinée, de manière que « l'or soit avec la monnaie d'argent, en Angleterre, à la « même proportion qu'il doit avoir d'après les cours des « changes en Europe. Mais, si pour le moment on rédui- « sait la Guinée seulement de 6 pences, on diminuerait la « tentation d'exporter ou de fondre les pièces d'argent, et, « par les effets de cette mesure, on verrait ensuite, mieux « qu'on ne peut le voir présentement, quelle autre réduc- « tion de la guinée serait plus convenable pour le public. »

Newton ne s'était pas trompé dans ses prévisions. La réduction de la guinée à 21 schellings fut insuffisante, et l'argent continua d'être exporté. Il ne resta jamais en circulation que des schellings rognés ou faux, car la seconde réduction n'eut pas lieu.

être faite à telle proportion dans un pays et à telle autre dans d'autres pays, ainsi que je l'ai démontré plus haut. Les États qui frappent l'or devront le frapper tous

---

Si, lors de la grande refonte de l'argent, en 1696, on avait diminué de quelques grains le poids du schelling d'argent de 1601, l'Angleterre aurait eu le même pair bimétallique que la France et l'argent n'aurait pas été exporté. Avec le cours de la guinée réduit à 21 schellings et avec le maintien du schelling d'argent pesant 92.90 grains, le rapport pondéral entre l'unité en argent et l'unité en or ressortirait à 15.20. Il était encore trop haut, comparativement au rapport alors existant en France et en Hollande. Le schelling à 92.90 grains était donc encore trop lourd. Mais il ne le fut plus après que la France eut réalisé le rapport 15 et 1/2, décrété en 1785. C'est pourquoi on recommença à frapper des schellings en argent, mais sans suite, à cause des guerres qui survinrent bientôt et de la conversion en papier-monnaie des billets de la Banque d'Angleterre.

Après la paix de 1815, quand lord Liverpool fit rendre la loi monométallique-or, que son père avait suggérée en 1805, on retira ce qui existait d'argent en circulation. L'antique schelling de 1601 pesant 92.90 grains fut supprimé, et l'on décréta un nouveau schelling, pesant 80.73 grains, qui sert pour les appoints et que le Gouvernement frappe lui-même pour son propre compte. Cet argent n'est *legal tender* que jusqu'à concurrence de 40 schellings.

au même rapport pondéral avec l'argent. Quel sera ce rapport? Les Grandes Puissances seraient libres de stipuler aussi bien le rapport 10 que le rapport 20. Une fois le rapport 10 ou le rapport 20 promulgué, nul ne pourrait y résister. Mais le choix du rapport doit être déterminé après examen des intérêts en jeu. J'ai énuméré dans une brochure que j'ai publiée en 1881 (*Le Bimétallisme à 15 et 1/2*) les raisons qui militent en faveur du rapport 15 et 1/2. Je ne les reproduirai pas ici. Mais ce qui s'est passé depuis lors me fournit un nouvel argument :

Supposons que la nouvelle proportion soit fixée aux environs de 20. Qu'aurait-on obtenu? Qu'on relise le Chapitre IX. On aurait éternisé le mal au lieu de le guérir, car on aurait consacré pour toujours un pair de change bimétallique aux environs de 18 pences par roupie.

Mais il est des économistes qui prétendent que le législateur ne doit pas s'immiscer dans ce qui concerne l'or et l'argent. Comment cela ? Il s'y immisce déjà, en donnant cours forcé à tout l'or dont on lui demande le monnayage; sans loi il n'y a pas de *legal tender;* sans *legal tender* il n'y a pas de monnaie; tous les pays ont des lois monétaires; toutes ces lois sont notre œuvre; nous sommes les législateurs; et nous n'aurions pas le droit de modifier les lois existantes si elles sont devenues mauvaises et nuisibles ? Nous n'en avons pas seulement le droit, nous en avons le devoir.

XV

LES CRÉANCIERS DE ROUPIES ET LES CRÉANCIERS DE SOUVERAINS

Le bimétallisme veut sacrifier les créanciers qui ont stipulé en livres sterling. On leur devait de l'or et on aura droit de les payer en argent. C'est manquer de parole, *breach of faith*. Cet argument est sans valeur. On a vu plus haut qu'avant 1873 la monnaie anglaise était invisiblement mais réellement aussi bimétallique que la monnaie française. On n'était pas alors plus riche en possédant une rente de 100 livres sterling en or qu'en possédant une rente de 2,522 francs soit en or, soit en argent. Nul n'aurait

voulu aliéner 2,522 francs de rente pour moins de 100 livres sterling de rente; nul n'aurait osé demander 2,600 francs de rente pour céder une rente de 100 livres sterling.

Il en sera de même quand le bimétallisme international sera constitué. Les créanciers de souverains n'y perdront absolument rien. On peut ajouter que ces créanciers de souverains n'ont aucun intérêt à ce que le désordre monétaire qui règne continue de régner. Que gagnent-ils à ce désordre? Sont-ils plus riches parce que la baisse du change asiatique a été funeste à l'agriculture et à l'industrie de leur pays?

Il existe actuellement et on négocie en France une grande quantité de rentes étrangères dont les coupons sont stipulés payables en or. Croit-on que ces coupons sont payés en or? Nullement. Ceux qui les encaissent reçoivent sans se plaindre des

billets ou des chèques qui sont payables soit en francs d'or, soit en francs d'argent. Et notons que les francs d'argent depuis 1873 ne sont plus que des assignats métalliques. Ils sont abrités sous une forte couche d'or, mais, le monnayage libre de l'argent étant suspendu, on ne peut les refondre, sans subir une grande perte. Cependant ils circulent au pair avec les francs d'or, et les créanciers qui ont stipulé en francs d'or sentent bien qu'ils ne perdent rien en acceptant des francs d'argent.

Les intérêts des créanciers qui ont stipulé en or ne seront pas plus lésés avec le rétablissement du pair bimétallique, qu'ils ne l'étaient avant sa disparition (1 d'or = 15 1/2 d'argent) et qu'ils ne le sont actuellement avec le monométallisme-or argenté qui règne depuis 1873 visiblement en France, en Allemagne, aux États-Unis, et invisiblement en Angleterre (1 livre

sterling = 25.22 francs d'or ou d'argent; 1 livre sterling = 20.43 marks d'or ou d'argent; 1 livre sterling = 4.867 dollars d'or ou d'argent).

Pour ce qui concerne les créanciers de roupies et notamment les porteurs de fonds indiens qui vivent en Angleterre, on sait qu'avec la roupie à 18 pences ils perdent 25 °/₀ de leur revenu. Ils ne feront plus cette perte si la roupie revient à 2 schellings, et cette réintégration ne coûtera rien ni au trésor indien, ni à personne.



XVI

LE DANGER IMAGINAIRE ET LE DANGER RÉEL

Tant que la France n'avait, pour maintenir le pair bimétallique, qu'à faire face aux hasards de la production des mines, tantôt plus favorables à l'or, tantôt plus favorables à l'argent, elle n'a pas reculé. Elle a reculé en 1873 devant la proscription partout prononcée contre l'argent, et devant la menace de rester sans or chez elle si elle continuait à prendre l'argent allemand en donnant de l'or. Non pas

qu'elle eût une vénération particulière pour l'or. Mais elle ne pouvait rester, elle seule, privée du métal qui aurait été la monnaie exclusive de l'Europe et des États-Unis. La détermination prise par la France de s'interdire jusqu'à nouvel ordre le monnayage de l'argent ne prouve rien contre la puissance du bimétallisme. Tout au plus si elle prouvait quelque chose, elle prouverait qu'un État ne peut pas à lui tout seul garantir la durée indéfinie du pair bimétallique, si tous les grands États veulent adopter le même monométallisme.

Mais aujourd'hui il ne s'agit pas de rétablir le pair bimétallique en France, il s'agit de stipuler le pair bimétallique international. Qu'objecte-t-on ? Rien nulle part, mais on dit en Angleterre qu'un traité bimétallique international serait fragile et qu'on pourrait le violer. Si cette objection était valable, on ne devrait ja-

mais signer aucun traité. Mais s'il y a un traité qui serait à l'abri de toute violation, c'est précisément le traité bimétallique, car aucun État n'aurait jamais intérêt à le violer. L'Allemagne s'est bien aperçue des pertes qu'elle faisait en démonétisant l'argent, et elle a cessé de le démonétiser. Et c'était en temps de paix. Un grand État qui démonétise fait inévitablement de grandes pertes. C'est surtout en temps de guerre qu'aucun État ne voudrait démonétiser sa monnaie pour la vendre au rabais comme métal brut.

Qui garantit à la Grande-Bretagne que la France, ou l'Allemagne, ou la Hollande ne jetteront jamais sur le marché de Londres ou n'enverront pas directement en Asie quelques fortes parties d'argent démonétisé? Qui garantit à la Grande-Bretagne que le *Bland bill* ne sera jamais abrogé? Dans un cas comme dans l'autre la roupie tomberait à un schelling, à

dix pences et à moins. Là est le vrai danger. On ne peut le conjurer que par des engagements bimétalliques internationaux.

Octobre 1887.





9187. — PARIS. — IMP. Ve ÉTHIOU PÉROU ET FILS, RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4.

DE L'AUTEUR :

Or et Argent, 1874.

La Monnaie bimétallique, 1875.

M. Michel Chevallier et le Bimétallisme, 1876.

Silver vindicated. Londres, 1876.

Nomisma or legal tender. New-York, 1877.

Le Maniement de la Dette publique et le 3 °/° amortissable, 1878.

Le Bland Bill, 1878.

Le Bimétallisme en Angleterre, 1879.

Le Bimétallisme à 15 1/2, 1881.

The Monetary Conference. Londres, 1881.

Le Grand Procès de l'Union Latine, 1884.

Les Assignats métalliques, 1885.

Le Monométallisme bossu, 1885.

La Danse des Assignats métalliques, 1885.

Les Grandes Puissances métalliques, 1885.

Remarques financières, 1886.

Anatomie de la Monnaie, 1886.

9157 — Paris. — Imp. Ve Éthiou Pérou et Fils, rue Damiette, 2 et 4.

